



LE PRESIDENT



Bujumbura, le 8/8/2025

130/PAN/...../2025

**CALENDRIER DES ACTIVITES DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'AOUT 2025, POUR LA PERIODE DU 04 au 18 août 2025**

N°	JOUR ET DATE	ACTIVITES PROGRAMMEES
1.	<b>Lundi, le 04/8/2025</b> ✓ Avant-midi (9h00) ✓ (10h00)	☛ <b>Réunion du Bureau;</b> ☛ Inscription au sein des commissions permanentes.
2.	<b>Mardi, le 05/8/2025</b> ✓ Avant-midi (9h00)	☛ Suite et fin de l'inscription au sein des commissions permanentes.
3.	<b>Mercredi, le 06/8/2025</b> ✓ Avant-midi (9h00) ✓ Après-midi (15h00)	☛ Vérification de la bonne constitution des commissions permanentes par le Bureau ; ☛ Election des membres des Bureaux des commissions permanentes ; ☛ Vérification de la bonne constitution des Bureaux des commissions permanentes par le Bureau.
4.	<b>Jeudi, le 07/8/2025</b> ✓ Avant-midi (9h00) ✓ (9h30)	☛ <b>Réunion du Bureau ;</b> ☛ <b>Réunion du Bureau élargi ;</b>



	<p>✓ (11h00)</p>	<p>☞ <b>Séance plénière:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse et adoption du projet de calendrier des activités de la session parlementaire ordinaire d'août 2025, pour la période du 04 au 18 août 2025 ;</li> <li>➤ Saisine au fond des commissions permanentes :       <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la commission permanente ayant les finances dans ses attributions est saisie au fond pour analyser le rapport de performance et d'exécution budgétaire du troisième trimestre, exercice 2024-2025;</li> <li>2. la commission permanente ayant la défense dans ses attributions est saisie au fond pour analyser le « Rapport définitif d'audit de la gestion du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge », réalisé par la Cour des comptes;</li> <li>3. la commission permanente ayant les affaires sociales dans ses attributions est saisie au fond pour analyser le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord-cadre entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la Principauté de Monaco, signé à Paris, le 05 octobre 2024 » ;</li> <li>4. la commission permanente ayant les affaires politiques dans ses attributions est saisie au fond pour analyser les projets de loi suivants :           <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord général de coopération économique, scientifique, technique et culturelle entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République d'Angola,</li> </ol> </li> </ol> </li> </ul>
--	------------------	---



signé à Luanda, le 27 avril 2010 »;

b. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République d'Angola sur les consultations diplomatiques régulières, signé à Luanda le 27 avril 2010»;

5. la commission permanente ayant l'agriculture dans ses attributions est saisie au fond pour analyser les projets de loi suivants :

a. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Serbie relatif à l'Accord sur l'exemption de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques, officiels et de service, signé le 12 mars 2025 à Belgrade» ;

b. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Serbie dans le domaine de l'Education, signé le 12 mars 2025 à Belgrade» ;

c. le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Serbie sur la coopération économique, signé le 12 mars 2025 à Belgrade» ;

6. la commission permanente ayant l'éducation dans ses attributions est saisie au fond pour analyser le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord général de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Socialiste de Viet



		<p>Nam, signé le 04 avril 2025 à Hanoi» ;</p> <p>7. la commission permanente ayant la bonne gouvernance dans ses attributions est saisie au fond pour analyser le « Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt pour le projet d'aménagement de la Route Nationale n°16 (phase II) : Mutambara-Bururi et Kibaya-Mweya entre le Gouvernement de la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) » ;</p> <p>8. la commission permanente ayant la justice dans ses attributions est saisie au fond pour analyser le « Projet de loi portant modification de la loi n°1/04 du 05 janvier 2011 portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme » ;</p> <p>✓ Après-midi (15h00)</p> <p>☞ <b>Travaux en commissions.</b></p>
5.	<p><b>Vendredi, le 08/8/2025</b></p> <p>✓ Avant-midi (9h00)</p> <p>✓ Après-midi (15h00)</p>	<p>☞ <b>Séance plénière:</b></p> <p>Questions diverses;</p> <p>☞ <b>Sport.</b></p>
6.	<p><b>Lundi, le 11/8/2025</b></p> <p>✓ Avant-midi (9h00)</p> <p>✓ Après-midi (15h00)</p>	<p>☞ <b>Travaux en commissions;</b></p> <p>☞ <b>Travaux en commissions.</b></p>
7.	<p><b>Mardi, le 12/8/2025</b></p> <p>✓ Avant-midi (9h00)</p> <p>✓ Après-midi (15h00)</p>	<p>☞ <b>Travaux en commissions;</b></p> <p>☞ <b>Travaux en commissions.</b></p>



8.	<b>Mercredi, le 13/8/2025</b> ✓ Avant-midi (9h00) ✓ Après-midi (15h00)	☞ <b>Travaux en commissions;</b> ☞ <b>Travaux en commissions.</b>
9.	<b>Jeudi, le 14/8/2025</b> ✓ Avant-midi (9h00) ✓ Après-midi (15h00)	☞ <b>Travaux en commissions;</b> ☞ <b>Travaux en commissions.</b>
10.	<b>Vendredi, le 15/8/2025</b>	<b>FETE DE L'ASSOMPTION</b>
11.	<b>Lundi, le 18/8/2025</b> ✓ Avant-midi (9h00)  ✓ (11h00)	☞ <b>Réunion du Bureau ;</b> ☞ <b>Travaux en commissions ;</b>  ☞ <b>Réunion du Bureau élargi ;</b>  ☞ <b>Travaux en commissions en continu.</b>

**LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT  
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

**Hon. BOUSSESSIA NKEZIMANA**

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE**

**Très Hon. Gelase Daniel NDABIRABE**

